

RAPPORT ANNUEL 2021



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX*

Vice-président

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Nuno DIAS

Aldo FERRARI*

Président

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

** Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2021	2
1. Solide, la CIEPP poursuit sa croissance	2
2. Performance de placement très positive dans un contexte de crise sanitaire	2
3. Modifications réglementaires dès 2022	3
4. Politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) renforcée à la CIEPP	3
5. 2021 : la CIEPP célèbre son soixantenaire	4
6. Perspectives	4
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021	6
Évolution du total du bilan	7
Évolution des contributions	7
Evolution du nombre d'affiliés	8
Evolution du nombre d'assurés actifs	8
Politique en matière d'attribution des excédents	8
BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020	9
Actif	9
Passif	9
COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	10
Exercices du 1 ^{er} janvier aux 31 décembre 2021 et 2020	10
ANNEXE AUX COMPTES	12
1. Bases et organisation	14
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5. Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	49
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	51
9. Autres informations en relation avec la situation financière	51
10. Évènements postérieurs à la date du bilan	51
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	52

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2021

1. SOLIDE, LA CIEPP POURSUIT SA CROISSANCE

L'année 2021, année de son 60^{ème} anniversaire, a vu la CIEPP poursuivre son développement de manière solide, malgré un contexte de crise sanitaire persistant depuis deux ans. L'exercice de l'année se clôt ainsi avec un bilan de plus de 9 milliards de francs suisses de fortune sous gestion.

Au 31 décembre 2021, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 10'345 entreprises et indépendants (+2.49% par rapport à l'année passée), soit 47'609 assurés (+4.47%). Le nombre de rentiers était de 6'928 bénéficiaires (+4.53%). En 2021, les contributions facturées ont atteint plus de 412 millions de francs (+3.57%).

Compte-tenu notamment de la performance de 8.6% sur l'ensemble des placements, de la performance fondamentale, du degré de couverture, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 3.25% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2021) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2022. Ce taux dépasse de 2.25% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a également décidé d'attribuer une 13^{ème} rente à tous les pensionnés vieillesse au bénéfice d'une rente au 31 décembre 2021 ; celle-ci sera versée au 1^{er} trimestre 2022. Il est important de rappeler que la CIEPP pratique une politique de redistribution équilibrée entre ses assurés et axée sur la pérennité de l'institution à long terme.

Fin 2021, le taux de couverture, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit, après cette rémunération de 3.25% et le versement d'une treizième rente aux pensionnés vieillesse, à 126.3% contre 121.4% l'année dernière. La réserve de fluctuation de valeur, réserve destinée à pallier aux fluctuations des marchés financiers, a été entièrement constituée en 2021, preuve de l'excellente santé financière de la CIEPP.

2. PERFORMANCE DE PLACEMENT TRÈS POSITIVE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Avec une performance de ses placements de 8.6%, la fortune de la CIEPP s'est accrue de plus de CHF 800 millions et la Caisse a atteint des actifs sous gestion à hauteur de CHF 9.083 milliards au 31 décembre 2021. Cette plus-value fait partie des années records de la CIEPP!

Ce résultat s'est construit durant la première partie de l'année grâce à des plans de relance, des injections de liquidités et un accès à la vaccination. Ces mesures ont entraîné une forte reprise économique permettant aux entreprises de retrouver leur niveau de profit antérieur à la crise sanitaire. Des craintes au sujet de l'inflation et des signes de faiblesse économique dans les pays émergents, notamment en Chine confrontée à un surendettement de ses entreprises de construction de logements, ont contribué à augmenter la volatilité des marchés durant la deuxième partie de l'année.

La banque centrale américaine, la FED, a changé son discours en annonçant une réduction accélérée de l'injection de liquidités à travers son programme de rachat d'actifs, laissant la porte ouverte pour des hausses de taux dès 2022. Ces éléments n'ont cependant pas entamé l'appétit des investisseurs.

Les principales bourses ont continué leurs mouvements haussiers, suivant les actions américaines qui ont réalisé leur meilleure performance depuis 1999, s'appréciant de 30% sur l'année.

La CIEPP a appliqué rigoureusement son processus d'investissement en rééquilibrant son portefeuille sur son allocation stratégique lui permettant d'être en moyenne investie à plus de 40% en actions durant l'année entière.

3. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DÈS 2022

En vue de la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 de l'évolution légale en lien avec la révision de la loi sur l'assurance-invalidité (AI) intitulée « développement continu de l'AI », le Conseil de fondation a validé fin 2021 les modifications du règlement de prévoyance. Celui-ci a été mis en ligne en début d'année 2022.

Ces modifications réglementaires introduisent notamment un nouveau système de rentes. Les articles 41 et 116 du règlement de prévoyance de la Caisse ont été modifiés. Seuls les bénéficiaires dont le droit à la rente naît dès le 1^{er} janvier 2022 sont concernés par les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG) RENFORCÉE À LA CIEPP

Depuis de nombreuses années, la CIEPP a intégré les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités. En matière d'investissement, la CIEPP agit de manière globale, en travaillant sur quatre axes clairement définis: l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial pour un dialogue efficace et l'immobilier, avec une intégration des critères de durabilité dans les projets immobiliers et la rénovation énergétique des bâtiments existants.

Pour rappel, la CIEPP a été l'un des membres fondateurs, en 2016, d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) et s'est engagée depuis son adhésion à la fondation Ethos en 2011 au sein d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Le but de ces participations est de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques en termes ESG.

En 2021, la CIEPP a continué ses efforts pour intégrer la durabilité au sein de ses investissements.

La CIEPP a lancé le fonds de placement Achillea début 2021 et investi en actions nord-américaines, dans le but d'augmenter l'exercice des droits de vote. Ainsi elle pourra atteindre une couverture de votes d'environ 70% de son allocation en actions.

En 2021, la CIEPP a exercé ses droits de vote portant sur 184 sociétés suisses lors de 199 assemblées générales d'actionnaires, dont 15 extraordinaires et lors de 410 assemblées générales d'actionnaires des plus grosses sociétés américaines et européennes. Au total, elle a statué sur plus de 10'516 résolutions.

Un screening complet réalisé durant l'année 2021 de toutes ses positions en actions sur des critères de durabilité a permis une prise en compte de l'exposition aux entreprises les plus controversées en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance et, par conséquent, la fixation de priorités par la CIEPP, dans le dialogue actionnarial avec les entreprises dans lesquelles la Caisse est investie.

Au travers des programmes d'engagement EEP Suisse et EPP International, la CIEPP a participé à plusieurs initiatives et dialogues directs dont les thèmes étaient, notamment, le changement climatique/l'environnement, la gouvernance d'entreprise et les conditions de travail.

La CIEPP a par ailleurs poursuivi ses réflexions dans les domaines des investissements obligataires et immobiliers.

5. 2021 : LA CIEPP CÉLÈBRE SON SOIXANTENAIRE

Pour marquer le soixantième anniversaire de la CIEPP, des actions spécifiques ont été menées au cours de l'année 2021.

La CIEPP était à l'honneur de la Rentrée des Entreprises, plus grand rassemblement d'entrepreneurs de Suisse romande organisé par la FER Genève le 31 août 2021, avec un discours de son Directeur et un espace consacré à l'institution.

La CIEPP a réalisé un film, à voir sur le site internet www.ciepp.ch, qui rappelle le caractère précurseur de l'institution, ses valeurs et ses différences, ainsi que les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'elle intègre dans ses investissements.

Enfin, cet anniversaire a été l'occasion de présenter dans les parutions 2021 du magazine Bleu Horizon : le plus ancien affilié de la CIEPP (#16), les fondatrices de la CIEPP (#17), les collaborateurs de la CIEPP (#18), le Conseil de fondation de la CIEPP (#19).

6. PERSPECTIVES

L'exercice 2021 renforce encore la solidité de la CIEPP face à un avenir de plus en plus volatile. Il en va des marchés comme de la politique : plus le temps passe, moins les changements sont anticipés. Plus le terme est court, moins la valeur est stable. La fièvre des marchés reflète ainsi la température du monde. Du long terme dont tout le monde parle – mais que personne ne regarde conséquemment – nous voulons continuer de faire notre raison d'être. Il en va d'abord du respect du principe de raison. Mais plus que tout du devenir de notre institution. Nos assurés qui ont bénéficié d'une rémunération de plus de 3% de leur avoir ou encore nos retraités qui ont été crédités d'une 13^{ème} rente ne peuvent qu'en attester. Ces prestations leur ont été assurées alors que la totalité de notre réserve de fluctuation de valeur a été reconstituée et notre bilan encore consolidé.

Comme la crise climatique, la guerre qui se déroule aux portes de l'Europe nous oblige à observer le monde avec des yeux nouveaux. L'inflation galopante qui s'est installée en Europe et aux Etats-Unis questionne nos modèles de croissance. Il nous appartient maintenant d'en tenir compte dans l'analyse que nous faisons de nos engagements futurs. Au-delà des discours et des déclarations, il y a des assurés, des affiliés, des rentiers que vous êtes et avec lesquels nous avons passé un contrat de confiance : celui de gérer leurs, respectivement vos avoirs avec le professionnalisme et le sens des responsabilités qu'ils et que donc vous êtes en droit d'attendre. Nous continuons d'œuvrer à la réalisation de cet objectif en améliorant nos processus de travail et en mobilisant au mieux nos ressources pour répondre aux nombreux défis qui se profilent, qu'ils soient d'ordre stratégique ou opérationnel.

La croissance de notre institution se poursuit dans un contexte concurrentiel très marqué. La CIEPP a pourtant fait le choix d'un modèle qui privilégie d'abord le réseau associatif en ne consacrant pas de ressources extérieures à la recherche de clients. Nous faisons confiance à nos propres équipes pour faire croître notre institution et, en ce sens, ne facturons aucun frais de courtage à ce jour. Le Parlement a renoncé à légiférer dans ce domaine. Une régulation aurait permis de limiter d'inévitables dérapages supportés par les assurés en matière de coûts de courtage ou encore de conseils mal avisés. Nous en avons pris acte et continuons à développer nos ressources et à compter sur les ambassadeurs que vous êtes. Ceci s'inscrit aussi dans notre vision à long terme, laquelle vise l'objectif de renforcer la confiance dans la prévoyance professionnelle.

La réforme de la LPP en cours au Parlement a fait l'objet d'une première décision du Conseil national qui se trouve passablement éloignée du projet des partenaires sociaux. Les travaux afférents se poursuivent depuis aux Etats. Si un échec de cette révision ne peut pas être exclu, il est tout aussi évident que le peuple sera appelé à se prononcer. L'absence d'une solution ne peut qu'impacter la confiance dans la prévoyance professionnelle même si celle-ci a démontré son efficacité sans toutefois trouver une majorité pour s'adapter aux nouvelles exigences et défis qui arrivent.

Nous avons pris acte de l'annonce du départ de Monsieur Abbé-Decarroux qui quittera les Organes de la CIEPP en juin 2022. Luc Abbé-Decarroux a contribué depuis plus de 10 ans au développement de la CIEPP de par un engagement sans faille et une contribution déterminante au niveau de la gouvernance comme du développement des investissements mobiliers et immobiliers de notre institution. Le Conseil de fondation lui souhaite une agréable préretraite et lui adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle vie qui débute. Mes remerciements aussi pour l'esprit et le respect qui ont toujours prévalu dans notre collaboration paritaire au sein des Organes de la CIEPP.

Le Président du Conseil de fondation

Aldo Ferrari

Le Directeur

José Agrelo

Genève, le 16 mai 2022

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021



477.11

MILLIONS

COTISATIONS
RÉGLEMENTAIRES
ET RACHATS



9.084

MILLIARDS

TOTAL DU BILAN



6.71

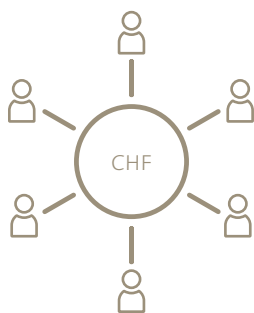
MILLIARDS

CAPITAUX
DE PRÉVOYANCE
DES ASSURÉS
ET DES BÉNÉFICIAIRES
DE RENTES



126.3%

DEGRÉ
DE COUVERTURE



6'928

TOTAL DE RENTES
EN COURS

DONT

VIEILLESSE **5'098**
SURVIVANTS **667**
INVALIDITÉ **1'163**



47'609

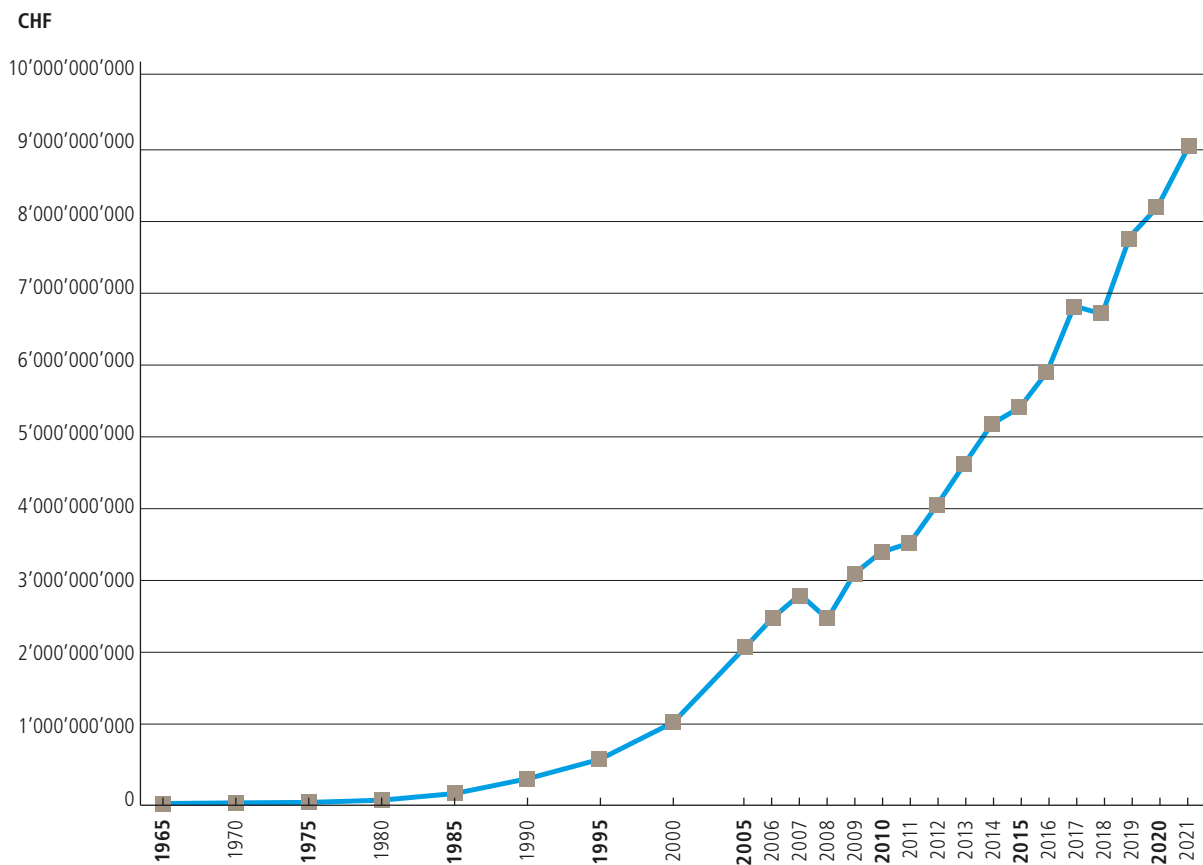
NOMBRE
D'ASSURÉS ACTIFS



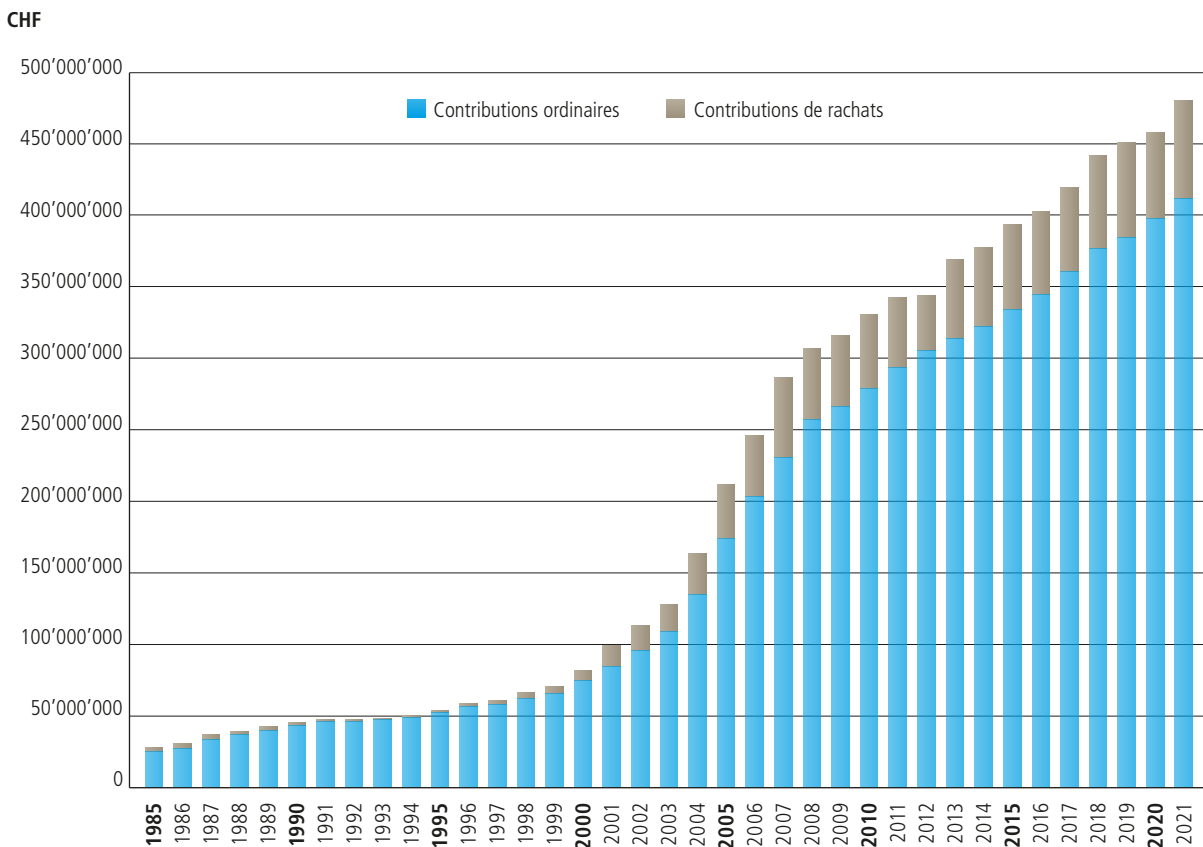
10'345

NOMBRE
D'AFFILIÉS

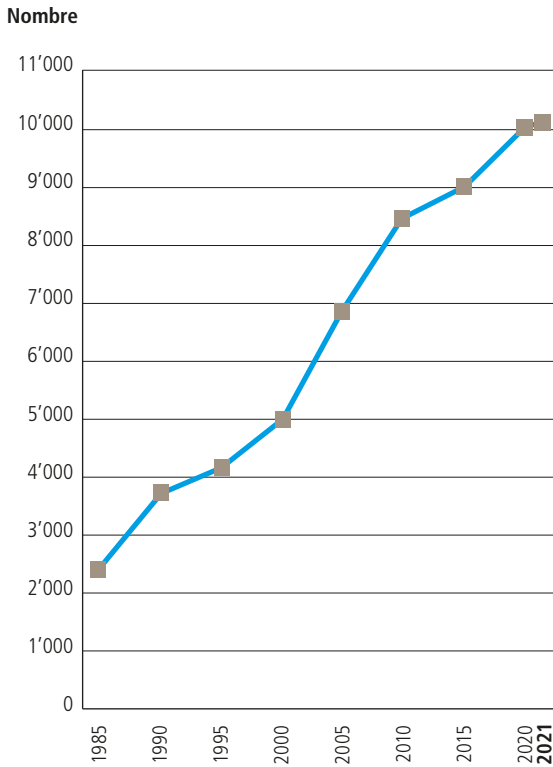
ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN



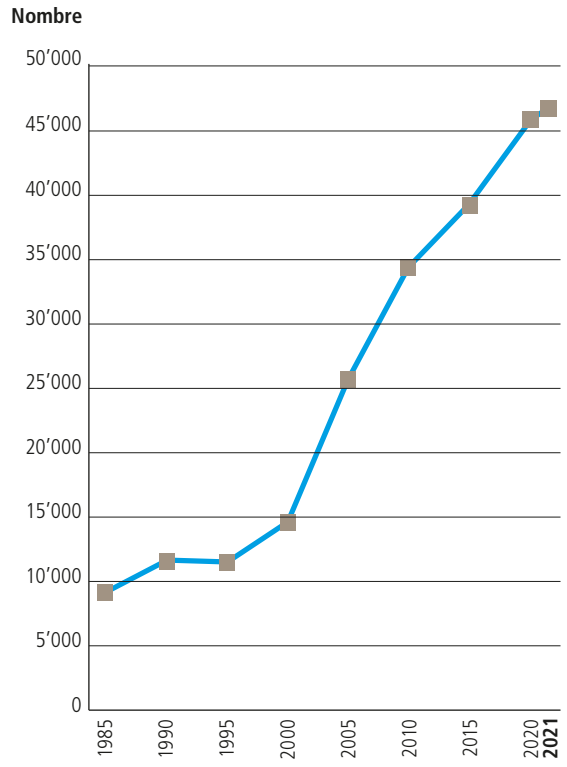
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS



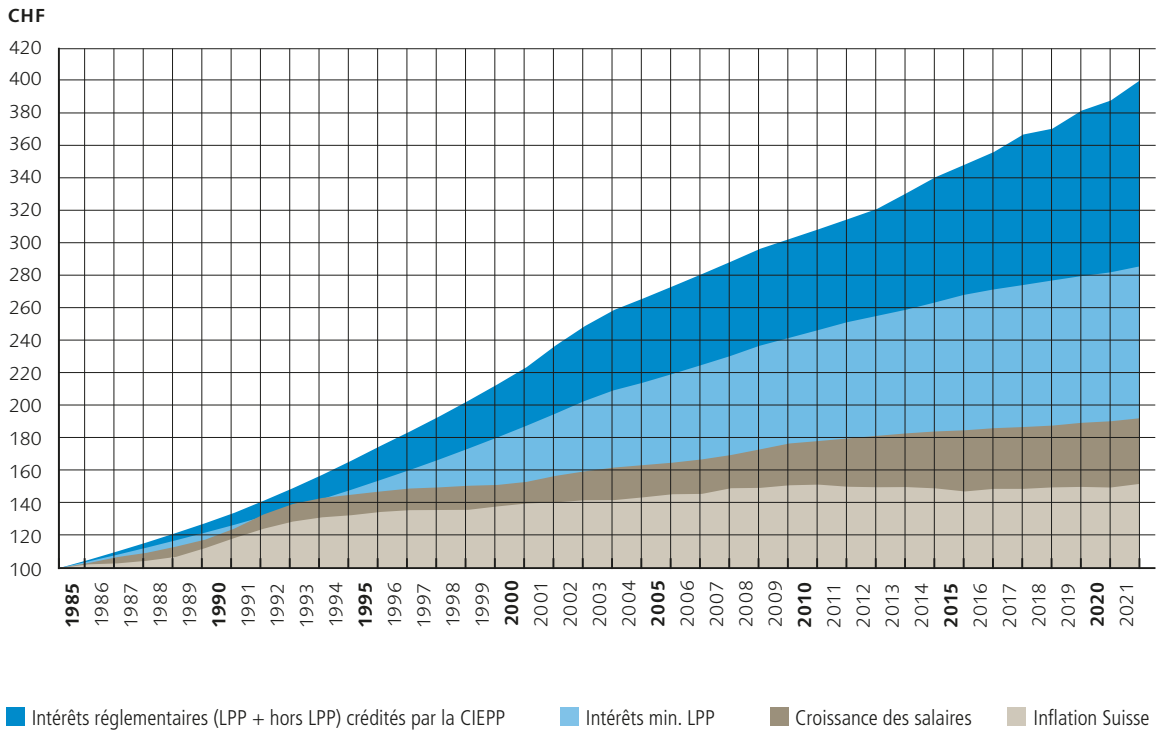
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS



BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

ACTIF

	Annexe	Au 31.12.2021		Au 31.12.2020	
		CHF	%	CHF	%
A) Placements	6.1-6.7	9'011'217'580.23	99.20	8'123'214'074.08	99.10
Liquidités et placements à terme		449'224'242.24	4.95	495'510'975.09	6.04
Obligations		2'652'119'210.19	29.20	2'309'338'345.06	28.17
Immobilier et assimilés		1'054'858'565.21	11.61	1'006'515'259.77	12.28
Actions		3'729'027'586.75	41.05	3'356'877'898.12	40.95
Placements alternatifs		389'284'829.42	4.29	337'292'476.86	4.11
Private Equity		29'671'682.06		15'014'249.45	
Senior Secured Loans		255'987'624.59		231'389'273.62	
Prêts Privés		17'783'565.25		17'783'565.25	
Microfinance		85'841'957.52		73'105'388.54	
Produits dérivés		21'574'627.11	0.24	28'172'001.50	0.34
Immeubles et terrains		715'128'519.31	7.87	589'507'117.68	7.19
B) Compte de régularisation actif	7.1	72'347'575.76	0.80	73'990'741.99	0.90
TOTAL DE L'ACTIF		9'083'565'155.99	100.00	8'197'204'816.07	100.00

PASSIF

	Annexe	Au 31.12.2021		Au 31.12.2020	
		CHF	%	CHF	%
D) Engagements		221'659'452.48	2.44	201'776'147.67	2.46
Prestations de libre passage et rentes		205'503'340.72		194'884'289.13	
Autres dettes	7.2	16'156'111.76		6'891'858.54	
E) Compte de régularisation passif	7.2	29'675'950.63	0.33	18'149'824.00	0.22
F) Réserves de cotisations des employeurs	6.9	46'965'008.42	0.52	37'747'640.08	0.46
G) Provisions non techniques	7.2	675'116.18	0.01	834'072.10	0.01
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques		6'953'061'261.09	76.55	6'540'720'684.74	79.79
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	4'818'300'519.09		4'546'853'015.74	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	1'895'649'608.00		1'824'477'669.00	
Provisions techniques	5.8	239'111'134.00		169'390'000.00	
I) Réserve de fluctuation de valeur	6.8	1'779'983'682.84	19.60	1'397'976'447.48	17.05
J) Fonds libres					
Situation en début de période		51'544'684.35		0.00	
Z) Excédent de produits / charges (-)		0.00		0.00	
Situation en fin de période		51'544'684.35	0.57	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		9'083'565'155.99	100.00	8'197'204'816.07	100.00

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

	Annexe	Exercice 2021 CHF	Exercice 2020 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	176'457'445.05	171'679'787.80
Cotisations brutes des employeurs	7.3	210'277'818.95	201'633'458.50
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	25'874'632.80	25'055'093.60
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.3	-2'443'357.20	-2'776'544.10
Prélèvements sur la réserve de cotisations part employeurs	6.9	-10'022'770.80	-10'988'928.09
Prélèvements sur la réserve de cotisations part employés	6.9	-1'128'188.15	-1'942'208.84
Primes uniques et rachat		64'505'828.80	59'840'062.60
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6.9	20'368'327.29	9'318'524.40
Subsides du fonds de garantie	7.3	4'475'032.07	645'298.17
L) Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		423'097'188.50	426'729'601.70
Attribution en cas de reprise d'assurés		0.00	0.00
Apports réserves mathématiques rentiers	5.4	878'337.20	745'294.60
Remboursements de versements anticipés divorce	5.3	1'449'361.35	1'355'606.25
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	5'198'347.10	4'548'257.00
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		918'988'002.96	885'843'303.59
M) Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-112'388'413.20	-97'789'115.00
Rentes de survivants		-8'652'175.00	-8'020'444.00
Rentes d'invalidité		-14'841'967.00	-14'556'210.00
Prestations en capital à la retraite		-82'674'540.05	-86'349'983.45
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-11'131'277.65	-7'385'119.50
O) Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-478'626'112.55	-496'363'562.35
Versements anticipés divorce	5.3	-6'407'031.10	-9'157'252.20
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	-24'521'164.65	-20'106'296.40
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-739'242'681.20	-739'727'982.90

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2021 CHF	Exercice 2020 CHF
P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-857'677'912.40	-838'233'240.20
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	724'379'114.30	759'735'606.45
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-71'171'939.00	-190'911'574.00
Rémunération du capital épargne	5.3	-138'148'705.25	-62'084'154.25
Constitution des provisions techniques	5.8	-90'515'183.00	-44'195'444.00
Dissolution des provisions techniques	5.8	20'794'049.00	149'171'933.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-20'368'327.29	-9'318'524.40
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	11'150'958.95	12'931'136.93
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-2'465'255.23	-2'432'101.76
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-230'639.50	-233'102.55
Primes pour frais de gestion	7.3	-40'701.10	-41'135.75
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		-244'549'218.76	-79'495'279.84
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités et placements à terme		-10'035'602.13	5'146'462.78
Résultat sur obligations		14'331'274.87	-10'752'601.86
Résultat sur immobilier et assimilés		60'290'213.24	69'160'928.29
Résultat sur actions		663'052'712.92	163'940'088.80
Résultat sur placements alternatifs		28'885'536.21	-1'828'137.16
Résultat sur produits dérivés		-40'341'209.48	83'402'385.47
Revenu net des immeubles		7'048'710.47	9'722'780.53
Frais d'administration des placements	6.12	-20'610'304.70	-18'614'014.76
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-1'756'697.27	-3'257'602.15
T) Résultat net des placements	6.10	700'864'634.13	296'920'289.94
V) Autres produits	7.3	144'778.11	184'001.50
W) Autres frais	7.3	-5'867'059.44	-109'902.60
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	-16'737'579.23	-15'812'921.06
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-264'926.40	-314'246.95
Autorités de surveillance	7.3	-38'708.70	-37'318.10
K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		433'551'919.71	201'334'622.89
Y) Constitution (-)/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	-382'007'235.36	-201'334'622.89
Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)		51'544'684.35	0.00

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	14
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie subobligatoire)	21
3.1	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	21
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	22
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
5.	COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE	23
5.2	Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance	23
5.3	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.7	Modification des bases et hypothèses techniques	26
5.8	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.9	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	29
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) — Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés ouverts	36
6.6	Engagements ouverts	39
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	42
6.9	Créances de cotisations des employeurs et réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	43
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	44
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	46
6.13	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	48
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	48
6.15	Rétrocessions	48
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	49
7.1	Actif	49
7.2	Passif	49
7.3	Compte d'exploitation	50
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	51
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	51
9.1	Procédures juridiques en cours	51
9.2	Liquidation partielle	51
9.3	Mise en gage d'actifs	51
10.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	51

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'article 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016/ 13.10.2017
Règlement de prévoyance Nouveau règlement de prévoyance dès le 01.01.2022	01.01.2021
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) le 20.12.2019	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2020
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	01.01.2019

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Le Bureau se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritaire. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	29.06.2018 (renouvellement)
Michel ROSSIER	Membre	29.06.2018 (élection)
Olivier SANDOZ	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Pascal SCHWAB	Membre	29.06.2018 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Nuno DIAS	Membre	29.06.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	29.06.2018 (renouvellement)
Isabelle RICKLI	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Marie-Françoise UDRY	Membre	29.06.2018 (renouvellement)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	19.06.2020 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	19.06.2020 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.06.2020 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Président	19.06.2020 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
François DE PLANTA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
François DIEU	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – E-mail: ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

José AGRELO, Directeur

POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Bernard Greder**, à Carouge, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controlling*) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Associés Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de **l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance : 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1^{er} janvier 2017. La répartition est la suivante :

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	2'041	1'958
MÉDIA	3'829	3'698
SUPRA	490	518
MAXIMA	1'906	1'822
OPTIMA	2'398	2'334
SOR-COLLECTIVA	142	139
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	10'806	10'469

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2021			Au 31.12.2020		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	9'125	1'220	10'345	8'878	1'216	10'094

Nota: certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2021, il y avait 9'125 employeurs avec assurés et 10'806 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

Plans de prévoyance	Au 31.12.2021				Au 31.12.2020		
	Salariés	Indépendants	47a	Total	Salariés	Indépendants	Total
MINIMA	6'958	27	6	6'991	6'698	24	6'722
MÉDIA	19'768	243	3	20'014	18'854	218	19'072
SUPRA	3'300	30	3	3'333	3'372	35	3'407
MAXIMA	8'246	281	3	8'530	7'567	258	7'825
OPTIMA	7'327	625	6	7'958	7'142	615	7'757
SOR-COLLECTIVA	659	0	0	659	661	0	661
Retraite différée	124	0	0	124	125	1	126
Total nombre d'assurés	46'382	1'206	21	47'609	44'419	1'151	45'570

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2021	2020
Nombre d'assurés au 01.01	45'570	45'442
Nouveaux assurés	13'465	12'345
Sorties d'assurés	-11'426	-12'217
Nombre d'assurés au 31.12	47'609	45'570

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

Type de rente	Au 31.12.2021		Au 31.12.2020	
	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	2'818	72'221'418	2'686	69'207'330
Retraitées Femmes	2'103	34'093'584	1'974	31'816'428
Enfants de retraités	177	440'268	180	461'328
Total rentes vieillesse	5'098	106'755'270	4'840	101'485'086
B) Survivants				
Veuves	487	7'282'860	452	6'570'480
Veufs	42	516'348	40	506'160
Orphelins d'assurés	138	734'868	150	861'924
Total rentes de survivants	667	8'534'076	642	7'938'564
C) Invalides				
Assurés Hommes	450	7'508'256	448	7'419'984
Assurées Femmes	368	4'344'660	356	4'088'556
Enfants d'assurés	345	864'612	342	932'400
Total rentes d'invalides	1'163	12'717'528	1'146	12'440'940
Totaux	6'928	128'006'874	6'628	121'864'590

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

Type de rente	2021		2020	
	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse*	5'226	112'388'413	4'937	97'789'115
B) Survivants	713	8'652'175	686	8'020'444
C) Invalides	1'310	14'841'967	1'309	14'556'210
Totaux	7'249	135'882'555	6'932	120'365'769

* Le versement de la 13^{ème} rente est compris dans les charges de l'exercice 2021.

2.2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2021	2020
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	6'628	6'244
Nouvelles rentes	606	656
Rentes éteintes	-306	-272
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	6'928	6'628

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé pour le 1^{er} janvier 2022 d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants ayant pris naissance en 2012 et 2018 de respectivement +0.1 % et +0.3 % sur l'entier de la rente. Il a également été décidé de verser une 13^{ème} rente à tous les pensionnés vieillesse ayant une rente ouverte au 31 décembre 2021 (le versement de la 13^{ème} rente est compris dans les charges de l'exercice 2021).

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

3.1 EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2021.

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès étaient réassurés depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de la Baloise Assurances selon le système *stop loss*. La Baloise ayant cessé ses activités d'assurance *stop loss*, un nouveau contrat a été signé auprès de la Zurich Assurances au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de conservation abaissé de 1.83 % à 1.674 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2021, le plein de conservation s'élève à CHF 47.7 millions (CHF 49.8 millions au 31 décembre 2020).

5.2 EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

5.3 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2021	2020
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	4'546'853'015.74	4'406'271'227.74
A) Détail de la constitution		
Bonifications de vieillesse	355'750'125.80	342'717'661.95
Primes uniques et rachat	64'505'828.80	59'840'062.60
Apports de libre passage	422'161'460.90	425'965'160.15
Remboursements de versements anticipés divorce	1'449'361.35	1'355'606.25
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5'198'347.10	4'548'257.00
Réduction du degré d'invalidité	8'612'788.45	3'806'492.25
Total constitution	857'677'912.40	838'233'240.20
B) Détail de la dissolution		
Prestations de sortie	-478'369'321.00	-495'620'206.90
Versements anticipés divorce	-6'381'264.80	-9'067'700.40
Versements anticipés pour la propriété du logement	-24'521'164.65	-20'106'296.40
Dissolution suite retraite	-182'828'372.40	-212'888'661.15
Dissolution suite décès	-9'834'563.25	-5'093'838.35
Dissolution suite invalidité	-22'444'428.20	-16'958'903.25
Total dissolution	-724'379'114.30	-759'735'606.45
C) Rémunération		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 3.25 % pour 2021 et 1.5 % pour 2020	138'148'705.25	62'084'154.25
SOLDE FINAL AU 31.12	4'818'300'519.09	4'546'853'015.74

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2021

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	191'850'849.90	67'538'741.20	259'389'591.10
MÉDIA	773'720'393.90	388'688'077.40	1'162'408'471.30
SUPRA	187'020'755.15	123'076'386.30	310'097'141.45
MAXIMA	422'890'235.90	313'926'693.00	736'816'928.90
OPTIMA	633'114'915.05	1'645'015'360.19	2'278'130'275.24
SOR-COLLECTIVA	31'576'787.15	6'706'637.05	38'283'424.20
Retraite différée	18'800'252.85	14'374'434.05	33'174'686.90
	2'258'974'189.90	2'559'326'329.19	4'818'300'519.09

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2020

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	188'561'382.35	61'907'398.65	250'468'781.00
MÉDIA	738'652'441.00	348'980'740.70	1'087'633'181.70
SUPRA	188'605'989.20	129'812'049.95	318'418'039.15
MAXIMA	386'888'046.90	268'953'772.15	655'841'819.05
OPTIMA	607'591'530.30	1'557'567'580.89	2'165'159'111.19
SOR-COLLECTIVA	31'132'783.75	6'225'613.50	37'358'397.25
Retraite différée	18'136'351.20	13'837'335.20	31'973'686.40
	2'159'568'524.70	2'387'284'491.04	4'546'853'015.74

5.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2021 CHF	2020 CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	1'824'477'669.00	1'633'566'095.00
A) Constitution comptes invalides		
Bonifications	6'901'022.40	6'412'560.60
Apports de libre passage	935'727.60	764'441.55
Mise à l'invalidité d'assurés	22'444'428.20	16'958'903.25
Intérêts réglementaires	4'558'750.10	2'260'856.60
Total constitution comptes invalides	34'839'928.30	26'396'762.00
B) Dissolution comptes invalides		
Prestations de sortie	-264'509.05	-676'119.85
Versements anticipés divorce	-25'766.30	-89'551.80
Dissolution suite retraite	-11'755'185.65	-13'640'847.60
Dissolution suite décès	-1'653'449.50	-1'608'702.95
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-8'612'788.45	-3'806'492.25
Total dissolution comptes invalides	-22'311'698.95	-19'821'714.45
C) Réserves mathématiques reçues	878'337.20	745'294.60
D) Dotation de l'exercice	57'765'372.45	183'591'231.85
SOLDE FINAL AU 31.12	1'895'649'608.00	1'824'477'669.00

5.5 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF / PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée le 28 septembre 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et les différentes études ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années en rapport avec le rendement attendu en fonction de l'allocation stratégique des actifs.

Dans son courrier du 3 novembre 2020, l'expert en matière de prévoyance professionnelle estime que l'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2.5% au 31 décembre 2020, en conservant la constitution progressive de la provision pour l'abaissement futur du taux d'intérêt technique sur la base cible de 2% à l'horizon de la fin de l'année 2022.

5.6 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles: LPP 2020 (P 2020) – inchangées.
- Taux technique: 2.5% – inchangé.

5.7 MODIFICATION DES BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Aucune modification n'est intervenue en 2021. En 2020, les nouvelles tables actuarielles LPP 2020 (P2020) ont été appliquées pour la première fois, avec une baisse du taux technique de 3 % à 2.5 %.

5.8 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP :

PROVISIONS TECHNIQUES	2021	2020
	CHF	CHF
A) Provision pour longévité		
Solde à nouveau au 01.01	0.00	30'136'489.00
Dotations de l'exercice/Dissolution (-)	8'741'134.00	-30'136'489.00
Solde final au 31.12	8'741'134.00	0.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	28'000'000.00	28'000'000.00
Dotations de l'exercice/Dissolution (-)	0.00	0.00
Solde final au 31.12	28'000'000.00	28'000'000.00
C) Provision pour abaissement futur du taux technique		
Solde à nouveau au 01.01	47'610'000.00	151'280'000.00
Dotations de l'exercice/Dissolution (-)	53'670'000.00	-103'670'000.00
Solde final au 31.12	101'280'000.00	47'610'000.00
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	93'780'000.00	64'950'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-20'794'049.00	-15'365'444.00
Dotations de l'exercice/Dissolution (-)	28'104'049.00	44'195'444.00
Solde final au 31.12	101'090'000.00	93'780'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	239'111'134.00	169'390'000.00

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

En 2020, suite au changement des tables actuarielles, la provision pour longévité a été entièrement dissoute. Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2021 s'est élevé à CHF 8.7 millions.

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss*, le montant maximal correspond au plein de conservation.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Un nouveau contrat a été signé auprès de Zurich Assurances au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans, engendrant une diminution du plein de conservation.

En accord avec l'expert agréé, la provision de fluctuation des risques constituée à fin 2020 à hauteur de CHF 28.0 millions a toutefois été maintenue à son niveau à fin 2021.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

A fin 2021, la provision à hauteur de CHF 101.28 millions représente 2/3 de l'objectif de la provision qui correspond au coût de la baisse du taux technique de 2.5% à 2%. Le coût de la baisse du taux d'intérêt technique est réparti sur trois ans, de telle sorte que la provision puisse financer intégralement la baisse du taux d'intérêt technique de 0.5 point au 31 décembre 2022.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constitué à fin 2020 pour un montant de CHF 93.8 millions a été augmenté à CHF 101.1 millions à fin 2021. Le coût effectif des retraites pour l'exercice 2021 (bases techniques LPP 2020 (P 2020) à 2.5%) s'est élevé à CHF 20'794'049.00 (CHF 15'365'444.00 en 2020).

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
	CHF	CHF
Total de l'actif	9'083'565'156	8'197'204'816
Engagements	-221'659'452	-201'776'148
Compte de régularisation du passif	-29'675'951	-18'149'824
Provisions non techniques	-675'116	-834'072
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-46'965'008	-37'747'640
Fortune nette de prévoyance (FP)	8'784'589'629	7'938'697'132
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	4'818'300'519	4'546'853'016
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	1'895'649'608	1'824'477'669
Capitaux de prévoyance	6'713'950'127	6'371'330'685
Provision de longévité ³	8'741'134	0
Provision de fluctuation des risques ³	28'000'000	28'000'000
Provision pour abaissement futur du taux technique ³	101'280'000	47'610'000
Provision pour maintien du taux de conversion ³	101'090'000	93'780'000
Provisions techniques	239'111'134	169'390'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	6'953'061'261	6'540'720'685
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	1'779'983'683	1'397'976'447
Excédent technique⁴	51'544'685	0
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)⁵	126.3%	121.4%
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1'195'926'537	1'131'544'678
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'779'983'683	1'680'965'216

Remarques :

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2020 (P 2020) au taux technique de 2.5%. Y compris les comptes épargne des invalides.

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.8 du présent rapport.

⁴ = FP - CP - RFV

⁵ = FP / CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2019.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières. L'allocation stratégique a été validée par le Conseil de fondation le 20 décembre 2019. Elle n'a pas été modifiée depuis.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de référence et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement.

La CIEPP privilégie une gestion de type indiciaire en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficacité, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes :

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir tableau ci-dessous et point 6.4). Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficace.

La CIEPP s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi (voir point 6.4).

Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP 2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Catégories de placements	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2021	Limites OPP 2
	Allocation stratégique	Allocations tactiques		
Limites de placements		Minimum Maximum		
Court terme, liquidités		10.0 %	4.99 %*	100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	12.0 %		10.70 %	100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %		2.40 %	50.0 %
Obligations en devises	19.0 %		18.96 %	30.0 %
Actions suisses	10.0 %		10.94 %	50.0 %
Actions étrangères	30.0 %		30.44 %	
Immeubles	22.0 %			30.0 %
Immobilier direct	12.0 %		7.94 %	
Immobilier indirect	10.0 %		9.30 %**	
Alternatifs hors hedge funds	4.0 %	10.0 %	4.33 %	15.0 %
Total	100.0 %		100.0 %	
Limites globales				
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	36.0 %		35.64 %	30.0 %
Total actions	40.0 %		41.38 %	50.0 %
Total obligations	34.0 %		32.06 %	100.0 %

* Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des obligations en devises (0.23 %) et dans les placements alternatifs (0.012 %).

** Les placements en immobilier indirect à l'étranger représente le 1.35 % de la fortune.

En fonction de l'évolution des marchés, certaines limites stratégiques peuvent être légèrement dépassées au 31 décembre avant la prochaine procédure de rebalancement.

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2021 CHF	2020 CHF
Liquidités et placements à terme		
Disponible	429'356'184.60	480'550'125.09
Placements à terme	19'868'057.64	14'960'850.00
	449'224'242.24	495'510'975.09
Obligations		
Obligations en CHF	963'828'458.20	799'280'475.55
Obligations en monnaies étrangères	1'688'290'751.99	1'510'057'869.51
	2'652'119'210.19	2'309'338'345.06
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobilier	216'388'087.16	198'828'490.10
Parts immobilier suisse et étranger	838'470'478.05	807'686'769.67
	1'054'858'565.21	1'006'515'259.77
Actions		
Actions suisses	986'203'069.16	802'297'225.96
Actions étrangères	2'742'824'517.60	2'554'580'672.16
	3'729'027'586.76	3'356'877'898.12
Placements alternatifs		
Private Equity	29'671'682.06	15'014'249.45
Senior Secured Loans	255'987'624.59	231'389'273.62
Prêts privés	17'783'565.25	17'783'565.25
Microfinance	85'841'957.52	73'105'388.54
	389'284'829.42	337'292'476.86
Produits dérivés		
Produits dérivés	21'574'627.10	28'172'001.50
	21'574'627.10	28'172'001.50
Immeubles et terrains		
Immeubles	715'128'519.31	589'507'117.68
	715'128'519.31	589'507'117.68
TOTAL DES PLACEMENTS	9'011'217'580.23	8'123'214'074.08

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2021 CHF	2020 CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'775'400.00	19'475'880.00
Gland, route de Malagny 12	6'062'400.00	6'062'400.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'877'360.00	5'926'800.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'448'960.00	5'471'760.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	19'593'240.00	19'651'320.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	25'903'248.00	25'935'363.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	13'999'560.00	14'054'520.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'430'720.00	11'430'720.00
Bulle, Résidences du Marché	38'539'056.00	38'519'616.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'832'352.00	7'901'232.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'927'000.00	27'912'600.00
Genève, Deux-Communes 7-9	54'185'580.00	53'355'240.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14'926'440.00	14'962'440.00
Genève, rue Patru 1	6'207'120.00	6'207'120.00
Carouge, place du Marché 20	7'717'920.00	7'717'920.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11'367'120.00	11'367'120.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22 (Ex VCAP Invest SA)	17'416'719.00	13'680'000.00
Gland, route Suisse 35 (Ex CP de la Falaise sàrl)	34'203'804.00	34'500'000.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	3'648'960.00	3'648'960.00
Carouge, Saint Julien 36	5'439'600.00	5'439'600.00
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	10'176'000.00	10'080'000.00
Genève, route de Chêne 14	6'116'640.00	6'087'120.00
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	37'427'364.00	39'149'200.00
Clarens, Vaudrès 9-9A-9B	18'305'484.00	0.00
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 82	28'842'500.00	29'097'853.55
Bernex-Vailly, projet	6'095'612.30	5'826'206.10
Caserne des Vernets, projet	3'247'240.31	3'175'639.40
Ecoquartier des Plaines-du-Loup, projet	20'396'473.06	6'675'385.57
Communaux d'Ambilly, projet	79'616'030.01	65'887'577.24
Autobritt, Projet	195'821.71	195'821.71
Sapin 5, Projet	2'064'983.25	1'573'703.40
Plan-les-Ouates, Projet Siplo (Spark)	121'081'961.67	44'537'999.71
Lausanne, Projet Belle Fontaine	59'850.00	0.00
TOTAL IMMEUBLES	715'128'519.31	589'507'117.68

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme s'élèvent à 4.99% de la fortune (6.10% à fin 2020). Ce poste, non compris dans l'allocation stratégique, consiste essentiellement en des fonds qui seront investis dans les projets immobiliers en cours de réalisation.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF atteint 10.70% du total des placements (9.84% à fin 2020). Géré en interne, il comprend en grande majorité des débiteurs *investment grade*. Sa durée, inférieure à 4 ans, est significativement plus courte que celle de son indice de référence (SBI AAA-BBB). Le mandat contient également des obligations en EUR et en USD couvertes en CHF représentant 1.50% des placements (incluses dans le total des obligations en monnaies étrangères ci-dessous). La totalité du mandat géré en interne atteignait au 31 décembre 2021 12.22% de la fortune.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères (18.96% de la fortune) est constituée d'obligations *investment grade* (60%) et d'obligations de pays émergents (40%). Ces obligations sont libellées en USD. Elles sont couvertes en CHF à 80%.

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds et de fondations de placements en immobilier suisse et étranger pour respectivement 7.95 % et 1.35 % de la fortune. Les placements hypothécaires, réalisés principalement à travers des fondations investissant dans des hypothèques à taux variables, s'élèvent à 2.40 % du total des placements.

Les prêts hypothécaires directs octroyés à travers la Fondation Hypotheka sont passés d'environ 2% de la fortune au 31 décembre 2014 (39 prêts représentant CHF 100.5 millions) à environ 0.23% au 31 décembre 2021 (7 prêts représentant CHF 20.9 millions). Afin de tenir compte du risque de crédit sur les 7 prêts encore en cours, une correction de valeur de CHF 7.9 millions a été comptabilisée dans les comptes 2021 (voir également point 9.1).

ACTIONS

L'allocation stratégique de la CIEPP est composée d'actions suisses et internationales avec des pondérations respectives de 10% et 30% de la fortune. La CIEPP maintient des pondérations fixes par région à l'intérieur de son portefeuille en actions internationales. Les actions de petites capitalisations ont été introduites au côté des régions dès le début 2019. Leur pondération a doublé en mars 2020 pour atteindre 10% de l'allocation en actions étrangères.

L'exposition globale aux actions à fin 2021 se situe en fin d'année 2021 à 41.38% du total des placements, quasiment inchangée par rapport à fin 2020.

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct s'élève à 7.94 % de la fortune (7.25 % en 2020).

L'écart d'allocation avec le niveau stratégique de 12 % sera comblé au fur et à mesure de l'avancement des projets en cours de construction.

Le rendement actualisé net sur les biens immobiliers détenus en direct s'est élevé à 3.36 % pour 2021 (3.33 % en 2020).

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs se situent à 4.33 % de la fortune fin 2021 contre 4.17 % en fin d'année précédente. Ils se composent de *Senior Loans* (3.04 %), *Private equity* (0.33 %) et d'une position dans un fonds de Microfinance (0.96 %).

EXPOSITION EN DEVISES

La CIEPP a étendu ses possibilités de placements au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir point 6.2). L'exposition en monnaies étrangères après couverture de change atteint 32.06 % au 31 décembre 2021 (36.95 % au 31 décembre 2020).

Les obligations en monnaies étrangères sont couvertes systématiquement en CHF dans des proportions de 80 % à 100 % (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change.

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'article 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2021, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2021	Juste valeur au bilan au 31.12.2021
Vente	EUR	57'000'000.00	Contrat 622805 du 18.10.2021	61'133'070.00	-59'055'990.00	2'077'080.00
Achat	CHF	61'133'070.00	au 19.01.2022	61'133'070.00	61'133'070.00	
Vente	USD	2'500'000.00	Contrat 910235 du 11.11.2021	2'291'037.50	-2'276'900.00	14'137.50
Achat	CHF	2'291'037.50	au 19.01.2022	2'291'037.50	2'291'037.50	
Vente	USD	900'000.00	Contrat 879572 du 19.10.2021	826'821.00	-819'684.00	7'137.00
Achat	CHF	826'821.00	au 19.01.2022	826'821.00	826'821.00	
Vente	USD	600'000.00	Contrat 928502 du 15.12.2021	553'873.61	-546'456.00	7'417.61
Achat	CHF	553'873.61	au 19.01.2022	553'873.61	553'873.61	
Vente	USD	84'200'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	77'749'438.00	-76'685'992.00	1'063'446.00
Achat	CHF	77'749'438.00	au 19.01.2022	77'749'438.00	77'749'438.00	
Vente	USD	788'300'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	727'908'337.00	-717'952'108.00	9'956'229.00
Achat	CHF	727'908'337.00	au 19.01.2022	727'908'337.00	727'908'337.00	
Vente	USD	74'300'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	68'607'877.00	-67'669'468.00	938'409.00
Achat	CHF	68'607'877.00	au 19.01.2022	68'607'877.00	68'607'877.00	
Vente	USD	591'000'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	545'723'490.00	-538'259'160.00	7'464'330.00
Achat	CHF	545'723'490.00	au 19.01.2022	545'723'490.00	545'723'490.00	
Vente	USD	900'000.00	Contrat 632618 du 22.11.2021	836'199.00	-819'684.00	16'515.00
Achat	CHF	836'199.00	au 19.01.2022	836'199.00	836'199.00	
Vente	USD	1'300'000.00	Contrat 902553 du 24.11.2021	1'213'914.00	-1'183'988.00	29'926.00
Achat	CHF	1'213'914.00	au 19.01.2022	1'213'914.00	1'213'914.00	
Total général						21'574'627.11

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 73'597'507.00

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2020	Juste valeur au bilan au 31.12.2020
Vente	USD	-716'000'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	647'614'840.00	-632'614'640.00	15'000'200.00
Achat	CHF	647'614'840.00	au 20.01.2021	647'614'840.00	647'614'840.00	
Vente	EUR	-45'300'000.00	Contrat 550555 du 26.10.2020	48'492'064.50	-48'990'138.00	-498'073.50
Achat	CHF	48'492'064.50	au 20.01.2021	48'492'064.50	48'492'064.50	
Vente	USD	-65'000'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	58'791'850.00	-57'430'100.00	1'361'750.00
Achat	CHF	58'791'850.00	au 20.01.2021	58'791'850.00	58'791'850.00	
Vente	USD	-513'700'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	464'636'513.00	-453'874'498.00	10'762'015.00
Achat	CHF	464'636'513.00	au 20.01.2021	464'636'513.00	464'636'513.00	
Vente	USD	-73'800'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	66'751'362.00	-65'205'252.00	1'546'110.00
Achat	CHF	66'751'362.00	au 20.01.2021	66'751'362.00	66'751'362.00	
Total général						28'172'001.50

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus : CHF 125'530'114.00

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2021 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2021 CHF
Achat	CHF	120'000.00	RICHM_C/ WTS_67- 221123	22.11.2023	0.00	120'000.00	120'000.00
Total général					0.00	120'000.00	120'000.00

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2020 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2020 CHF
Achat	CHF	120'000.00	Richm_C/ WTS_67- 221123	22.11.23	0.00	27'600.00	27'600.00
Achat	CHF	1'000.00	MCH Group DTS20	01.2021	1'960.00	870.00	-1'090.00
Achat	CHF	12.00	Novavest DTS20	01.2021	351.00	1.80	-349.20
Total général					2'311.00	28'471.80	26'160.80

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2021 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2021 CHF
Achat	CHF	160.00	FT-SE 100 Future MAR22	03.2022	1'410'922.53	1'446'179.46	35,256.93
Achat	CHF	550.00	Euro Stoxx50 Future MAR22	03.2022	2'403'095.17	2'443'394.80	40'299.63
Total général						3'889'574.26	75'556.56

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2020 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2020 CHF
Achat	CHF	406'411.00	Telefonica DTS20	01.2021	85'038.49	80'042.75	-4'995.74
Achat	CHF	152'530.00	Repsol DTS21	01.2021	48'235.92	46'306.75	-1'929.17
Achat	CHF	80.00	FT-SE 100 Future MAR21	03.2021	617'815.53	620'588.02	2'772.49
Achat	CHF	290.00	Euro Stoxx50 Future MAR21	03.2021	1'095'368.18	1'113'455.73	18'087.55
Total général						1'860'393.24	13'935.12

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

	2021 CHF	2020 CHF
Private equity – soldes à libérer		
Renaissance Technologies 4	257'400.00	1'063'300.00
Endeavour II LP	0.00	270'387.00
Endeavour Medtech	777'113.00	1'081'549.00
Digital transformation I	1'995'188.00	4'635'187.48
Digital transformation II	13'143'750.00	0.00
Immobilier – soldes à libérer		
Fondation Equitim	36'250'000.00	13'750'000.00
Realitim SCPC	165'000.00	165'000.00
Fonds IST Immobilier Résidentiel Suisse	0.00	3'439'130.05
TOTAL ENGAGEMENTS OUVERTS	52'588'451.00	24'404'553.53

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	1104.5	12.3
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	891.5	9.9
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	193.0	2.1
IE00B8RZ2295	Barings – Global Loans	CHF	120.8	1.5
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loans	CHF	135.1	1.3
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	101.1	1.1
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	189.5	2.1
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	193.1	2.2
Total			2'928.6	32.5

* couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	332.5	3.7
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	60.7	0.7
Mandat	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	593.0	6.6
CH0574450810	UBS – ACHILLEA North America Indexed	CHF	1'051.3	11.7
CH0135671680	UBS – Equity Emerging Markets Indexed	CHF	119.7	1.3
CH01255121183	UBS – Equity Japan Indexed	CHF	47.0	0.5
CH014742208	UBS – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	46.7	0.5
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	EUR	828.0	9.2
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	194.5	2.2
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	72.9	0.8
US9220426012	Vanguard – Equity Emerging Markets Indexed	USD	112.3	1.2
CH0214967314	Credit Suisse – Equity World ex CH Small Cap Indexed	CHF	134.2	1.5
CH0209675195	UBS – Equity Global Small Cap Indexed	CHF	136.2	1.5
Total			3'729.0	41.4

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	716.0	8.0
Mandat	Mandat interne Immobilier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	362.9	4.0
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	353.8	3.9
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	61.1	0.7
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	31.7	0.3
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe / UK)	EUR	28.9	0.3
Total			1'554.4	17.2

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Portefeuille	Hypotheka	CHF	13.0	0.1
Mandat	Hypothèques gérées en interne	CHF	38.2	0.4
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.5	0.7
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	60.6	0.7
CH0345080565	Swiss Mortgage I B Fund	CHF	62.9	0.7
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	86.9	1.0
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	4.6	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	1.0	0.0
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	3.4	0.0
Fonds	Digital Transformation I	CHF	18.0	0.2
Fonds	Digital Transformation II	CHF	1.8	0.0
Total			349.9	3.9

* couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 449.2 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la *Value at Risk* (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95% et 99%.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique.

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité de 95% :	17.20% des engagements
Niveau optimal (plafond) avec un degré de sécurité de 99% :	25.60% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserve de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2021 :	CHF 1'397'976'447.48
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2021 :	CHF 1'779'983'682.94
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2021 :	CHF 1'195'926'536.91
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2021 :	CHF 1'779'983'682.94

6.9 CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS ET RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SIÈGE ET AGENCES	2021	2020
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs Siège et Agences	34'398'595.67	35'523'544.80
Provision pour pertes sur créances	-400'000.00	-400'000.00
SOLDE FINAL AU 31.12	33'998'595.67	35'123'544.80

Voir point 7.1 de l'annexe.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	2021	2020
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	37'747'640.08	41'360'252.61
Apports	20'368'327.29	9'318'524.40
Prélèvements cotisations employeurs	-10'022'770.80	-10'988'928.09
Prélèvements cotisations employés	-1'128'188.15	-1'942'208.84
SOLDE FINAL AU 31.12	46'965'008.42	37'747'640.08

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été fixé à 0.0% en 2021 (0.0% en 2020). 286 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2021 contre 280 au 31 décembre 2020.

Nota : dans le cadre des mesures Covid-19 instaurées dans la prévoyance professionnelle et applicables jusqu'au 31 décembre 2021, l'employeur peut utiliser la réserve de cotisations employeurs pour financer le paiement des cotisations 2^e pilier des salariés.

6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2021	2020
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités et placements à terme		
Intérêts et frais*	-1'394'064.88	-2'081'661.46
Différence de change sur comptes bancaires	-8'641'537.25	7'228'124.24
Total résultat net sur liquidités et placements à terme	-10'035'602.13	5'146'462.78
Résultat net sur obligations		
Intérêts	71'491'972.01	64'478'499.62
Plus-value sur titres	311'930'503.88	253'506'391.65
Moins-value sur titres	-369'091'201.02	-328'737'493.13
Total résultat net sur obligations	14'331'274.87	-10'752'601.86
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	26'420'163.36	35'913'398.65
Plus-value sur titres	111'378'579.98	101'248'621.76
Moins-value sur titres	-77'508'530.10	-68'001'092.12
Total résultat net sur immobilier et assimilés	60'290'213.24	69'160'928.29
Résultat net sur actions		
Dividendes	60'816'618.65	82'523'125.53
Plus-value sur titres	1'144'811'600.02	1'149'842'967.82
Moins-value sur titres	-542'575'505.75	-1'068'426'004.55
Total résultat net sur actions	663'052'712.92	163'940'088.80
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	3'368'012.10	2'779'805.24
Plus-value sur titres	37'958'137.24	117'076'122.70
Moins-value sur titres	-12'440'613.13	-121'684'065.10
Total résultat net sur placements alternatifs	28'885'536.21	-1'828'137.16
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	23'463'707.41	105'165'786.71
Moins-value sur contrats	-63'804'916.89	-21'763'401.24
Total résultat net sur produits dérivés	-40'341'209.48	83'402'385.47

* dont CHF -2'811'487.93 d'intérêts négatifs en 2021 (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2021	2020
	CHF	CHF
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	-7'842'468.67	-2'148'102.28
Nyon, route de St-Cergues 92-96	576'918.58	630'793.41
Gland, route de Malagny 12	222'027.58	218'965.96
Gland, chemin de la Chavanne 19	209'788.01	240'484.26
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	214'347.90	193'811.90
Genève, chemin des Pléiades 5-7	735'865.99	746'280.78
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	774'791.89	846'243.08
Villars-sur-Glâne, allée du Château	470'866.77	436'809.92
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	467'975.37	456'830.37
Bulle, Résidences du Marché	1'470'956.33	1'509'631.18
Genève, rue de Saint-Jean 26A	229'255.66	183'104.36
Genève, Deux-Communes 7-9	1'490'105.02	1'513'129.32
Lausanne, Ouchy 52	1'202'072.64	1'241'149.90
Fribourg, rue de Romont 30	1'953'099.47	1'667'492.54
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	567'149.52	589'119.67
Genève, rue Patru 1	198'628.54	204'488.52
Carouge, place du Marché 20	384'403.10	-49'028.52
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	335'201.11	408'060.06
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	155'285.31	152'124.15
Carouge, Saint Julien 36	207'857.41	113'116.16
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	44'622.06	314'735.41
Genève, route de Chêne 14	255'382.81	228'340.88
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	1'442'051.24	6'767.15
Clarens, Vaudrès 9-9A-9B	486'403.81	0.00
Gland, route Suisse 35, 37, 39 (Ex CP de la Falaise Sàrl)	125'984.25	0.00
Epalinges, Croisette 22 (Ex VCAP Invest SA)	148'716.87	0.00
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 52	521'421.90	0.00
Total revenu net des immeubles	7'048'710.47	9'704'348.18
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-15'554'255.77	-13'899'100.29
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'628'477.75	-1'722'367.21
Frais de global custody, conseillers et controlling	-3'427'571.18	-2'992'547.26
Total frais d'administration des placements	-20'610'304.70	-18'614'014.76
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-1'756'697.27	-3'257'602.15
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	700'864'634.13	296'901'857.59

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2021 est de 8.60% (TWR) et 8.61% (MWR). Pour 2020, la performance était de 3.70% (TWR) et 3.75% (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2021, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 20.61 millions. Ce chiffre comprend CHF 15.55 millions de TER, CHF 1.63 million de frais de transactions et CHF 3.43 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.23% (voir tableau ci-dessous).

En comparaison, pour l'exercice 2020, les frais de gestion s'élevaient à CHF 18.6 millions et représentaient 0.23% de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2021

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Valeur de marché CHF 9'011'217'580.23								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	4'017'325	0.04%	1'628'478	0.02%	3'427'571	0.04%	9'073'374	0.10%
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	11'536'931	0.13%					11'536'931	0.13%
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	15'554'256	0.17%	1'628'478	0.02%	3'427'571	0.04%	20'610'305	0.23%

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	2021 CHF	en % des placements	2020 CHF	en % des placements
Placements				
Placements transparents	8'945'964'594.23	99.27 %	8'123'214'074.08	100.00 %
Placements non transparents	65'252'986.00	0.73 %	0.00	0.00 %
Valeur de marché des placements	9'011'217'580.23	100.00 %	8'123'214'074.08	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 99.27% au 31 décembre 2021 (100% au 31 décembre 2020).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.23% au 31 décembre 2021 (0.23% au 31 décembre 2020).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nominal	Valeur de marché en CHF	Poids
Hypothèque						
CH0345080565	Credit Suisse Group AG	Swiss Mortgage i B	CHF	1'856'250.00	62'954'158	0.70%
Immobilier						
CH0123124601	Realitim	Réalitim Command Coll	CHF	11'000.00	477'527	0.01%
Fonds de Private Equity						
n/a	Digital Transformation	Digital Transformation II	CHF	63'647.92	1'821'301	0.02%
Total					65'252'986	0.73%

La totalité des placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP ont un ratio TER annoncé et connu par la CIEPP.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses valeurs, de ses principes d'investissement, de son règlement de placements et de sa directive sur l'exercice des droits de vote, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions suisses et internationales dès qu'elle est en mesure de le faire. Elle exerce actuellement ses droits de vote sur environ 70 % de son allocation en actions.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et des assurés de la CIEPP.

En 2021, grâce au lancement de son fonds dédié Achillea actions nord-américaines, la CIEPP a augmenté de manière significative l'exercice des droits de vote à l'étranger.

La CIEPP établit des rapports complets sur l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses et des sociétés étrangères. Ces deux rapports sont à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch rapports sont accompagnés d'une description des principales activités d'engagement durant l'année écoulée.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre, la CIEPP a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2021	2020
	CHF	CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences	33'998'595.67	35'123'544.80
Autres créances	1'257'545.10	3'690'450.00
Fonds de garantie	1'997'221.33	0.00
Impôt anticipé	19'015'241.39	26'277'253.45
Comptes courants des régies	2'661'276.05	1'460'528.29
Intérêts et dividendes à recevoir	6'382'365.67	6'753'579.65
Autres actifs transitoires	7'035'330.55	685'385.80
Total	72'347'575.76	73'990'741.99

Affiliés et agences

Le poste Affiliés et agences correspond aux cotisations employeurs dues à la CIEPP au 31 décembre, déduction faite d'une correction de valeur de CHF 400'000.00, représentant le 10% des factures ouvertes de plus de 60 jours. Au 31 mars 2021, le montant encore dû se monte à environ CHF 3.8 millions.

7.2 PASSIF

	2021	2020
	CHF	CHF
D) Engagements		
Autres dettes		
Prêt immeuble Saint-Jean 26 (échéance 11.11.23)	220'000.00	3'932'500.00
Prêt Immeuble Vaudrès 9A-9B (échéance 28.04.23)	8'907'000.00	0.00
Prêt BCV Croisette 22, Epalinges (échéance 31.01.23)	5'500'000.00	0.00
TVA à payer	73'637.10	62'889.35
Impôt source à payer	181'447.30	186'678.95
Fonds de garantie	0.00	1'787'506.79
Autres créanciers	1'274'027.36	922'283.45
Total	16'156'111.76	6'891'858.54
E) Compte de régularisation passif		
Prestations d'entrées en attente	19'142'268.28	16'092'669.13
Autres passifs transitoires	10'533'682.35	2'057'154.87
Total	29'675'950.63	18'149'824.00
G) Provisions non techniques		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	217'687.30	217'687.30
Immeuble Milice 16	457'428.88	616'384.80
Total	675'116.18	834'072.10

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	2021 CHF	2020 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	353'845'986.55	340'988'548.05
Primes de risque nettes	34'502'357.75	33'485'529.10
Cotisations au fonds de garantie	2'254'642.95	2'185'983.55
Cotisations pour frais administratifs	16'808'001.75	16'268'988.80
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'755'550.60	2'662'746.30
Total	410'166'539.60	395'591'795.80
K) Cotisations et apports ordinaires		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	4'475'032.07	645'298.17
Total	4'475'032.07	645'298.17
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	2'157'989.61	2'148'745.07
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	307'265.62	283'356.69
Primes de réassurance <i>stop loss</i> (prime risque et prime pour frais de gestion)	271'340.60	274'238.30
Total	2'736'595.83	2'706'340.06
V) Autres produits		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	144'778.11	184'001.50
W) Autres frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que des provisions pour dépréciation sur créances diverses.	5'867'059.44	109'902.60
X) Frais d'administration		
Administration générale	16'737'579.23	15'812'921.06
Honoraires organe de révision	105'745.80	100'753.35
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	159'180.60	213'493.60
Autorités de surveillance	38'708.70	37'318.10
Total	17'041'214.33	16'164'486.11

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 17'041'214.33 pour l'exercice 2021 (en 2020 CHF 16'164'486.11). Un montant de CHF 16'808'001.75 pour 2021 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 9 novembre 2021, l'Autorité de surveillance n'a pas formulé de remarque sur la présentation des états financiers 2020.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance. Cette organisation a permis la sécurisation de l'entier des prêts, des créances et des intérêts et l'accélération des amortissements.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Les conditions de la liquidation partielle, conformément à l'article 2 du règlement sur la liquidation partielle ou totale, n'ont pas été remplies durant l'exercice 2021.

9.3 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Les actifs immobiliers mis en gage pour garantir les prêts hypothécaires (voir point 7.2) s'élèvent à CHF 43'554'555.00 au 31 décembre 2021 (CHF 21'581'232.00 au 31 décembre 2020).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



**CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance
professionnelle, Genève**
Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Genève, le 21 juin 2022

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80